

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical

Session du 17 décembre 2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Étaient présents : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – François FOURCHES – Michel FRUGIER – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE a donné mandat à Martine BERNON – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Benoît PERROTTON – Josette REMY – Daniel ROCHAIX – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Excusés : Marie BENEVISE – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Nathalie FONTAINE – Thibaut GUIGUE – Vincent MIGUET – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Thierry REPENTIN – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT -

Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 18

Secrétaire de séance : Florence BOURGEOIS

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY - Hervé LAURENT - Christelle POUZERATTE - Patricia QUINTRIC - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 11/12/2025

Délibération N° C25-89

PAE LES MARIAGES

COMMUNE DE LE CHATELARD

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT AUX CONSORTS FRESSOZ

Rapport au Conseil Syndical

Daniel ROCHAIX, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement du parc d'activités économiques Les Mariages sur la commune du Châtelard.

Pour répondre au besoin d'aménagement économique, en partenariat avec les élus des Bauges, et dans la perspective d'un projet de développement économique plus spécifiquement sur la commune du Châtelard permettant la relocalisation d'équipements

publics de la commune et de l'agglomération, ainsi que la construction de bâtiments artisanaux, Chambéry-Grand Lac économie souhaite procéder à l'acquisition amiable du foncier concerné par le projet, le secteur identifié étant classé en zone économique (2AU) dans le PLUi de Grand Chambéry.

Des négociations amiables ont été engagées avec les propriétaires concernés en vue de l'acquisition des parcelles de terrain nécessaires au projet.

Les consorts FRESSOZ ont donné leur accord pour la cession de la parcelle cadastrée section E numéro 501 d'une superficie de 845 m², moyennant le prix global de 16 900 €, toutes indemnités incluses. Ce prix global tient compte de la topographie du terrain et des possibilités de construction.

Les frais d'actes, droits, taxes et honoraires générés par l'acte seront à la charge de Chambéry-Grand Lac économie.

Les droits créés par la présente délibération de signer l'acte de vente sont temporaires et s'éteindront si la vente n'est pas régularisée dans un délai de 24 mois éventuellement prorogé.

- ✓ Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie ;
- ✓ Considérant la localisation des parcelles et l'intérêt de développer le PAE des Mariages ;
- ✓ Vu le montant de l'acquisition inférieur à 180 000 € non soumis à l'obligation de consulter les Domaines,

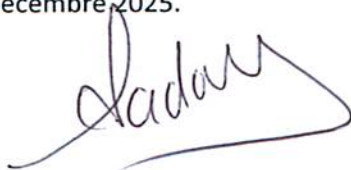
Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'acquisition de la parcelle appartenant aux consorts FRESSOZ située sur la commune du Châtelard et cadastrée section E numéro 501 pour une superficie de 845 m², moyennant le prix de 16 900 €, toutes indemnités incluses.

Article 2 : Précise que les frais, droits, taxes et honoraires générés par l'acte seront à la charge de Chambéry-Grand Lac économie, exonéré de la perception des droits d'enregistrement et de publicité foncière en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts.

Article 3 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 17 décembre 2025.



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente